

■ **Fondation patronale de prévoyance en faveur du personnel religieux de la Société anonyme de la Colline-Champel**, à Genève, CH-660-0387982-9 (FOSC du 03.08.2005, p. 6). Les pouvoirs de Suter Georges, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Fauchier-Magnan Thierry, de et à Genève, membre et président du conseil, signe collectivement à deux.

Journal no 5221 du 18.04.2006  
(03344780 / CH-660.0.387.982-9)